
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 10	Séance du 02 août 2023 L'an deux mille vingt-trois et le deux août, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 juillet 2023, s'est réunie sous la présidence de Christophe HANON, Maire
<u>Présents</u> : 6	<u>Sont présents</u> : Christophe HANON, Corinne DEMETZ, Patrice MALOT, Rémi BORNIER, Marlène CABON, Séverine CAILLIEZ
<u>Votants</u> : 7	<u>Représentée</u> : Jessica MALOT par Patrice MALOT
	<u>Excusé(s)</u> : Néant
	<u>Absents</u> : Monique BAILLIET, Quentin CAILLEAUX, Sergine PAYEN
	<u>Secrétaire de séance</u> : Patrice MALOT

Objet : Marché de travaux pour l'aménagement de la rue de Coucy à Marchais : choix de l'entreprise attributaire et autorisation de signatures - 2023 031

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'analyse des offres effectuée dans le cadre du marché de travaux pour l'aménagement de la rue de Coucy à Marchais.

De cette analyse, il ressort que la société EIFFAGE Route Nord EST, sise 9 route de Condé à Ciry Salsogne (02220), répond aux critères de jugement des offres fixés dans le cadre de ce marché, la classant première au classement final, pour un montant de 299 416,00 € HT, soit un montant de 359 299,20 € TTC.

Au vu de la présentation ci-dessus, le Conseil Municipal décide :

- * De retenir la société EIFFAGE Route Nord EST, sise 9 route de Condé à Ciry Salsogne (02220), pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue de Coucy à Marchais, au montant de 299 416,00 € HT, soit un montant de 359 299,20 € TTC
- * D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs au marché de travaux pour l'aménagement de la rue de Coucy à Marchais

QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATIONS

Néant